

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

ASSOCIATION GISTI

3 VILLA MARCES 75012 PARIS





RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association "GISTI", tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.



II- JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, celles auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 25 mai 2016

Le Commissaire aux comptes SARL ATISSE AUDIT représentée par

Sébastien BACOUP

Sart au capital de 30.000 SIRET : 30849441800020 TVA : FR58308494418

alenel Moll

<0.65 - bay.



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

ASSOCIATION GISTI

3 VILLA MARCES 75012 PARIS





RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris, Le 25 mai 2016

Le Commissaire dux comptes SARL ATISSE AUDIT représentée par

Sébastien BACOUP

page 2 sur 2

TISSE AUDIT

GISTI - 31/12/2015

TABLEAU DE MOUVEMENT DES IMMOBILISATIONS

Nature des biens	Début	Acquiistions	Diminutions	Fin	Dont Subventionne
CONCESSIONS et DROITS (logiciels)	2 901,43			2 901,43	
AUTRES IMMOBELISATIONS INCORPORELLES	6 532,00			6 532,00	
MATERIEL INFORMATIQUE	52 769,39	3 475,70		56 245,09	
MOBILIER	5 333,14			5 333,14	1 407,93
AGENCEMENT	30 978,98			30 978,98	10 135,74
IMMOBILISATIONS EN COURS				0,00	
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	12 045,00			12 045,00	
TITRES IMMOBILISES	244,00			244,00	
TOTAL GENERAL	110 803,94	3 475,70	0,00	114 279,64	Nonel Mo 11 543,67

AMORTISSEMENTS
10
DES
7
回
M
Ξ
5
0
M
\Box
Ω
\Box
$\exists A$
T
B
IA

				The stay	ATISSE AUDIT LA
TABLEAU DE MOUVEMENT DES AMORTISSEMENTS				W S	www.atisse.com
Nature des biens	Début	Dotations	Diminutions	200	RET : 30849441 900000 PO FR 5830849441 9 PO PO PO PO PO PO PO
CONCESSIONS et DROITS (logiciels)	2 901,50			2 901,50	3 3 3
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		653,76		653,76	
MATERIEL INFORMATIQUE	34117,18	8 083,56		42 200,74	
TOTAL MOBILIER	5 296,18	36,96		5 333,14	
TOTAL AGENCEMENT	30 727,43	232,20		30 959,63	
TOTAL GENERAL	73 042,29	9 006,48	0,00	82 048,77	

MOUVEMENT DES PROVISIONS

	solde début d'exercice	augmentation	diminution	solde fin d'exercicfe	% de l'actif brut
Stocks	2 109	1 866	2 109	1 866	0,20%
Créances d'activité	3 501		474	3 027	0,32%
Débiteur divers	59 524			59 524	6,30%
Provisions pour dépréciations	65 134	1 866	2 583	64 417	7,59%
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financière - exceptionnelle	1 866	2 583	ATISSE A Commissuire out	UDIT \2

www.afisse.com
sari au capital ce 30,000 €
SiRET : 30849441800020
TYA : FR53306494418

DETAIL DES CREANCES ET DES DETTES

Dettes fiscales et sociales

Rémunérations dues	3 844,24
Dette provisionnée pour congés à payer	51 524,00
Dette provisionnée CET	43 077,00
total Personnel	98 445,24
URSSAF	39 608,00
IREC	11 643,00
Pôle emploi	5 980,00
F M P Prévoyance	818,72
Autres organismes sociaux	2 323,42
Chèques déjeuner	-862,40
Oragnismes sociaus charges à payer	59 510,74
Formation continue	
Charges sur congés à payer	22 316,00
Taxe due sur salaires	2 663,00
Charges fiscales dues sur congés à payer	5 344,00
total cotisations sociales et fiscales	89 833,74
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	188 278,98

Commissaire aux comptes

www.atisse.com

Sart au capital de 30.000 €

Créditeurs divers

Crediteurs divers	SIRET : 30849441800020	
Collectif Exilés 10	FX 1483308494418	4 566,95
Donataires Reboul	26.62 - Fax. 01	4 573,47
Autres créditeurs		517,12
Total crédit	eurs divers	9 657,54

Régularisations

Produits constatés d'avance	26 400,52
Charges constatées d'avance	3 905,25

Débiteurs divers

Samia Bachir Bey	59 524,38
Total débiteurs divers	59 524,38

Produits à recevoir

Total produits à recevoir	27 638,19
Autres produits à recevoir	4 638,19
Etat produits à recevoir	23 000,00

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

Legs et donations autorisées par l'Administration	Solde des legs et donation en début d'exercice	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donation en fin d'exercice
Legs	12 196			12 196
Legs Madame G.Reboul	486 923			486 923
Legs De Maistre		45 735		45 735
TOTAL	499 119	45 735	ATISSE AUDIT TO	544 854
			Salding Valor	



TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Ressources provenant de la générosité du public

Ressources	Fonds à engager au 01/01/2015	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restant à engager au 31/12/2015
Fonds dédiés dons		AVISSE A	AVISSE AUDIT LA	0
		WVVW. Gisse. Com Standard on 30 con 6 55 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	WVV.W. offisse, Com Sam or a species of Sam ou capital or 30 600 e Sam ou capital or 30 600 e Sam ou Francisco of Sam ou Francisco of Sam of Sam ou Francisco of Sam of Sa	

RESULTAT EXCEPTIONNEL

CHARGES EXEPTIONNELLES		
CHARGES EXEPTIONNELLES		-
	ionel Mou	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	750	0
	Commissaire aux comples	The state of the s
	www.atisse.com	
	Sarl au capital de 30.000 € SIRET : 30849441800020	
PRODUITS EXEPTIONNELS	TVA: FR58308494418]
Produits except. /opé. gestion	26 62 - Fax. 9	265
Produits de Procès		1141,14
Autres produits exceptionnels		392,38
		1 799
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		1/99

Engagements de retraite

Les hypothèses retenues pour la rupture du contrat des salariés sont: un départ à la retraite à l'initiative du salarié à 65 ans, l'indemnité servie étant alors soumise aux cotisations sociales

La méthode d'évaluation des droits utilisée est la méthode dite prospective, méthode s'appuyant sur la situation future du salarié, proratisée au vue de l'ancienneté acquise à la date des calculs.

Des corrections étant effectuées pour tenir compte des mouvements de personnel (turnover, mortalité...) et d'une actualisation financière.

Les paramètres utilisés pour les calculs ont été les suivants :

- un turn-over de 2 %
- Utilisation de la table de mortalité TGH 05 pour les hommes et TGF05 pour les femme
- un taux d'actualisation de 0,5% (taux Bloomberg 20 ans au 31/12/2015)
- une progression des salaires de 2 %

Le montant des droits théoriques ainsi calculés acquis au 31 décembre 2015, s'élève à 26

818,04 €

Aucune provision n'a été constituée.

* * *

WWW.atisse.com

Said ou capital de 30 mm 6

SIRET : 30849441890020 TVA : FR58308494418

662 - Fax. 0